

**Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance  
du 27 juin 2017**

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

**Sur** proposition du directeur.

Le conseil d'administration réuni le 4 décembre 2017 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Olivier Baruch, après en avoir délibéré, **approuve à la majorité le procès-verbal de la séance du 27 juin 2017.**

La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

**Fait à Lyon, le 4 décembre 2017**

Le président du Conseil d'Administration



**M. Marc Olivier BARUCH**

Le directeur



**M. Yves ALIX**